

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipale, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 28 juin 2020

Ballaigues	10 h 00	Culte. A. Baehni.
Baulmes	10 h 00	Culte. Assemblée de paroisse. E. Roulet.
Grandson	10 h 00	Culte. S. Jaccaud Blanc.
Bonvillars	10 h 00	Culte. S. Mermoud Gilliéron.
Montagny-près-Yverdon	10 h 00	Culte. Cène. S. Thuégaz.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 9 h 30 à Baulmes

Bibliothèque de Baulmes

Horaires d'été de la bibliothèque de Baulmes

Ouverture le mercredi de 19 h 00 à 20 h 30

les 1^{er}, 8 et 15 juillet, 20 et 27 août

Reprise de l'horaire normal, lundi, mercredi et vendredi, dès le mois de septembre pour autant que les conditions à ce moment-là le permettent.



Association Intercommunale
du Vallon de la Baumine

PERTURBATIONS

Réseau de distribution en eau potable
Jeudi 25 juin 2020

Pour cause de travaux de raccordement sur le chantier du Réservoir La Montagne, il est possible que durant la journée du jeudi 25 juin 2020 le réseau de distribution d'eau potable soit perturbé.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces désagréments et vous remercions de votre compréhension.

Le comité de direction de l'AIVB

Mise à l'enquête complémentaire (C)

CAMAC N°: 193729

Référence communale: 17/2019

Compétence: (ME) Municipale Etat

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Chemin Contornet 18

Coordonnées (E/N): 2530390/1182480

Parcelle N°: 515

Propriétaire: Jaques-Yves Deriaz, rue du Chemin Neuf 9, 1446 Baulmes, tél. 024 459 12 66, jyderiaz@bluewin.ch

Auteur des plans: Jean-Christophe Lehmann, ingénieur civil ETS, reg. mandataire N°: 168122, Impact Projets Sàrl, rte d'Yverdon 1, 1445 Vuitebœuf, tél. 024 445 05 05, info@impact-projets.ch

Nature des travaux principale: Transformation
Description de l'ouvrage: Construction d'une halle artisanale (modification du dossier CAMAC «C» 186160 du 19 février 2019)

Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit: I

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle): oui

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 24.06.20 au 23.07.20.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2020

JUIN

Mercredi 24.06 de 18 h 00 à 20 h 30
Entraînement

JUILLET

Mercredi 01.07 de 18 h 00 à 20 h 30
Entraînement

Samedi 04.07 de 9 h 00 à 17 h 00
Entraînement

Mercredi 08.07 de 18 h 00 à 20 h 30
Entraînement

Mercredi 15.07 de 18 h 00 à 20 h 30
Entraînement

Mercredi 22.07 de 18 h 00 à 20 h 30
Entraînement

Mercredi 29.07 de 18 h 00 à 20 h 30
Entraînement

AOÛT

Mercredi 05.08 de 17 h 00 à 20 h 30
Tir des Aiguilles

Vendredi 07.08 de 15 h 00 à 20 h 30
Tir des Aiguilles

Samedi 08.08
de 8 h 30 - 12h00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Tir des Aiguilles

Mercredi 12.08 de 17 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Vendredi 14.08 de 15 h 00 à 20 h 30

Tir des Aiguilles

Mercredi 19.08 de 18 h 00 à 20 h 30

Entraînement

Mercredi 26.08 de 18 h 00 à 20 h 30

Tir militaire

SEPTEMBRE

Mercredi 02.09 de 17 h 30 à 20 h 00

Entraînement

Mercredi 09.09 de 17 h 30 à 20 h 00

Entraînement

Samedi 12.09 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 26.09 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 03.10 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 10.10 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 17.10 de 09 h 00 à 12 h 00

Entraînement

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le:

mardi 7 juillet 2020 à 19 h 00
au Chalet de Grange-Neuve

selon ordre du jour à paraître

Le bureau du Conseil



RANCES

Conseil général - Convocation

Mardi 30 juin 2020 à 20h00

Grande salle de VALEYRES-SOUS-RANCES

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2020.
3. Admission et assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis N° 03/2020 demande de crédit pour aménagement de La Petite Epicerie.
5. Renouvellement du bureau du Conseil et nomination de la commission de gestion.
6. Communications de la Municipalité.
7. Présentation par le bureau AARC architecture, Madame Annouck Moriggi, du plan de la grande salle.
8. Divers et propositions individuelles.

Un plan de protection a été validé par la Préfecture pour répondre aux mesures sanitaires imposées par le Covid-19.

Merci d'avance aux conseillers-ères de se conformer, dès leur arrivée, aux indications du bureau.

Les nouveaux conseillers sont priés de s'annoncer auprès du Président, Patrick Simonin, 48 h à l'avance. D'autre part, le public sera autorisé en fonction des places encore disponibles.

Le bureau du Conseil

Autorisation N° 06/2020

Parcelle N°: 125

Dans sa séance du 15 juin 2020, la Municipalité autorise Monsieur Georges Jaquier, l'installation suivante:

Nature de l'ouvrage: Remplacement de la haie côté sud-ouest par l'installation d'une paroi en bois en lames verticales ajourées et végétalisées.

La Municipalité

Autorisation N° 07/2020

Parcelle N°: 30

Dans sa séance du 15 juin 2020, la Municipalité autorise Monsieur Alcide Pislser, l'installation suivante:

Nature de l'ouvrage: Pose d'une piscine saisonnière hors-sol.

La Municipalité

Autorisation N° 08/2020

Parcelle N°: 27

Dans sa séance du 15 juin 2020, la Municipalité autorise Monsieur Alain Biolley l'installation suivante:

Nature de l'ouvrage: Installation et pose d'une vache en résine grandeur nature, devant le restaurant de L'Ecusson Vaudois, côté sud des escaliers de l'entrée principale.

La Municipalité

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 06/2020

CAMAC N°: 192238

Parcelle N°: 17

ECA N°: 4

Coordonnées (E/N): 2530410/1179170

Nature des travaux: Transformation. Aménagement d'un appartement dans les combles, transformations intérieures, ouvertures en façades et en toiture, création d'un balcon baignoire.

Situation: Rue d'En Haut la Ville 14

Note de recensement architectural: 4

Propriétaire, promettant, DDP: Cherbuin Albert

Auteur des plans: Glauser Frédéric, bureau d'architecture Frédéric Glauser SA

Demande de dérogation: --

Particularités: --

Enquête publique ouverte du 24.06.2020 au 23.07.2020.

La Municipalité



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Dispense d'enquête N° D-2020 / 05

Dans sa séance du 15 juin 2020, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Propriétaires: Madame et Monsieur Jaquet Sylvie et Michael, Fossaux 4, 1443 Villars-sous-Champvent

Nature des travaux: Pergola bioclimatique. Abri de terrasse ouvert. Largeur: 2.50 m, longueur 7 m, hauteur 2.80 m

Situation: Fossaux 4, 1443 Villars-sous-Champvent

Parcelle N°: 2277

Dérogation: Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, dès le 24 juin 2020.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



VALEYRES SOUS RANCES

Secrétaire municipale - Contrôle des habitants - Police des étrangers

La Municipalité a nommé, avec entrée en fonction au 1^{er} juillet 2020:

Madame Laure Sanchez
en qualité de secrétaire municipale,
préposée au contrôle des habitants
et police des étrangers

Nous lui souhaitons la bienvenue et remercions Madame Yvette Vaudroz pour son excellent travail durant les 5 années passées au service de la Commune.

La Municipalité

Tirs du mois de juillet 2020

Jeudi 2 juillet 2020 de 18 h 00 à 20 h 00

Tirs d'entraînement

Il est formellement interdit de circuler dans la zone dangereuse pendant la durée des tirs.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à la non-observation de cet avis.

La Municipalité

Emondage des haies Elagage des arbres

La Municipalité de Valeyres-sous-Rances rappelle aux propriétaires et aux gérants dont les biens-fonds aboutissent aux routes cantonales et communales qu'ils sont tenus d'élaguer les arbres et d'émonder les haies, selon les normes ci-après :

Prescription concernant les haies:

- Emondage en limite de propriété,
- A une hauteur de **60 cm maximum** lorsque la visibilité doit être maintenue et à 2 m dans les autres cas.

Prescription concernant les arbres:

- Au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
- Au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de propriété.

Les prescriptions précitées doivent être observées et sont applicables toute l'année

Après un avertissement écrit, l'émondage ou l'élagage sera exécuté aux frais des propriétaires, sans préjuger des sanctions encourues.

Taillez arbres et arbustes pour dégager la vue!

Une bonne visibilité est essentielle à la sécurité routière. Il est donc important de couper les plantations en bordure de route ainsi qu'aux débouchés.

Les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année.

Les plantes nuisibles telles que chardons et folle avoine, etc, doivent obligatoirement être détruites sur tout le territoire de la Commune, **cette opération doit être effectuée avant la formation des graines.**

Rappels importants:

Les déchets végétaux (gazon, déchets de taille, etc.) **ne doivent en aucun cas être déposés dans les ordures ménagères** mais apportés séparément à la déchetterie.

L'emploi des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres engins de jardinage bruyants est interdit entre 20h00 et 07h00 ainsi que les jours de repos public (art. 21 RCP).

La Municipalité



VUGELLES LA MOTHE

Election complémentaire à la Municipalité - Assermentation

Nous informons la population de Vugelles-La Mothe que **Monsieur Roland Mathieu**, élu tacitement conseiller municipal le 25 mai dernier, a été assermenté par le vice-président du Conseil général, en date du 18 juin 2020.

La Municipalité



L'ABERGEMENT

Stand de tir de L'Abergement

Cours de jeunes tireurs, tirs militaires et tirs en campagne

Judi 25 juin 2020 de 17h30 à 20h15

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les ciberles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité



MATHOD

Conseil général - Convocation

Les citoyennes et citoyens de Mathod sont convoqués en assemblée du Conseil général le:

**lundi 29 juin 2020
à 20h00 à la grande salle de Mathod**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.
3. Assermentation des nouveaux membres.
4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.
5. Communications du président.
6. Communications de la Municipalité.
7. Préavis municipal N° 34: Comptes 2019 - Rapport de la commission gestion-finances.
8. Préavis municipal N° 35: Arrêté d'imposition pour l'année 2021 - Rapport de la commission gestion-finances.
9. Préavis municipal N°36: Demande de crédit complémentaire au budget 2020 de Fr. 120'000.- pour les travaux de réhabilitation routière, projet routier. RC 290-IL-S - Aménagement de la place devant le cimetière et d'un trottoir - Rapport de la commission gestion-finances.
10. Préavis municipal N° 37: Réfection du réseau d'alimentation des fontaines, demande d'un crédit complémentaire - Rapport de la commission ad hoc.
11. Préavis municipal N° 38: Demande de crédit complémentaire au budget 2020 pour la rénovation de l'appartement de 5 ½ pièces dans l'immeuble rue du Moulin 1, ancien collège au 1^{er} étage et le changement des fenêtres de tout le 1^{er} étage et le 2^e étage - Rapport de la commission gestion-finances.
12. Préavis municipal N° 39: Règlement sur le subventionnement des études musicales - Rapport de la commission ad hoc.
13. Préavis N°40: Adaptation d'indemnités pour le Conseil général - Rapport de la commission gestion-finances.
14. Renouvellement du bureau du Conseil général - Nomination d'un nouveau scrutateur.
15. Interventions individuelles.

Le bureau du Conseil

Le procès-verbal de la dernière séance, les préavis portés à l'ordre du jour ainsi que tous les documents utiles à la séance peuvent être consultés sur le site internet communal www.mathod.ch ou demandés au greffe municipal.

Le bureau du Conseil



LIGNEROLLE

«Le poste mobile de la gendarmerie à votre porte»

Un bus du centre de la gendarmerie mobile va à nouveau faire escale dans notre village le:

lundi 29 juin 2020 l'après-midi

Ces derniers seront à disposition des citoyens pour leur apporter aide et soutien. N'hésitez donc pas à leur rendre visite.

Figurines

dessinées sur les trottoirs

La population de Lignerolle a sans doute déjà vu les figurines jaunes qui ont été apposées sur les trottoirs du village.

Ces dernières ont été dessinées, afin que chacun puisse visualiser l'emplacement des trottoirs et que les automobilistes ne s'y parquent plus.

Des contrôles seront effectués dans un proche avenir pour s'assurer que tout le monde a bien compris la démarche.

Merci pour votre compréhension.

La Municipalité

Fermeture route de Ballaigues

La route de Ballaigues sera **fermée à la circulation**, depuis l'église, jusqu'à la sortie de Lignerolle du: **13 au 31 juillet 2020**

sauf pour les riverains

La DGMR a également prévu une fermeture du tronçon de la route cantonale vers le Daillard aux mêmes dates.

Merci pour votre compréhension.

La Municipalité

SANI-BOIS

André Overney
Traitement de charpente

Désinfection COVID-19

Champignons du bois - mэрule

Cirons - capricornes - nids de guêpes

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable

Stratifié - Ponçage

Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino

Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans
à votre service

www.solcreations.ch

021 887 74 30

024 426 07 26



Afin de compléter notre équipe, nous sommes à la recherche d'un ou une

Mécanicien / mécanicienne sur machines agricoles Taux d'occupation 80 - 100%

Votre mission:

- Réparation et entretien de notre parc machines.
- Recherche, détection et résolution des pannes.
- Gestion du stock et de la commande de pièces de rechange.
- Conduite de tracteur pour différents travaux agricoles si intérêt.

Votre profil:

- CFC de mécanicien sur machines agricoles, poids-lourds ou machines de chantiers ou formation jugée équivalente.
- Polyvalent, autonome, responsable, capable de travailler en équipe, consciencieux et ordonné.

Nous vous offrons:

- Un parc machines moderne et innovant à entretenir.
- Une grande autonomie dans la gestion de votre travail.
- La possibilité de prendre des responsabilités.
- Un cadre de travail varié.
- Une entreprise à l'esprit familial.

Date d'entrée: Août 2020 ou à convenir.

Veillez adresser votre dossier de candidature à: Pavillard travaux agricoles Sàrl, Ferme de Montavaux, 1430 Orges ou par e-mail à n.pavillard@pavillard.com



Laurent Bader

Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF

Tél: +41 24 459 25 75

laurent.bader@badermetaux.ch

www.badermetaux.ch



Ecrivain public

Lettres Retrouvées
Ria Matile

Chemin Sous-Bois 1 - 1435 Essert-Pittet
077 452 80 19

lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !

Dans votre région, votre écrivain public...

... prépare votre courrier, discours ou poème;

... corrige votre document ou le réécrit;

... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.

DUVOISIN
AGENCE IMMOBILIERE

**Expertises, Courtage
& Conseils**

Nord vaudois, Gros-de-Vaud
et Broye

La Chaux 16 - 1430 Orges

024 445 68 66

www.duvoisin-immobilier.ch

**VOUS RECHERCHER UN
ENDROIT POUR VOS FÊTES**

**ANNIVERSAIRES FÊTES DE FAMILLE
SORTIES DE CLUB CÉLÉBRATIONS**

LES TIPIS D'ORGES

Espace intérieur, jusqu'à 60 pers.

Parc arboré - Place de jeux



024 445 68 66

www.lestipisdorges.com

La Chaux 16

1430 Orges

Recommandations du CIPI:

Profiter d'un moment de détente autour du barbecue, en toute sécurité

Les températures plus douces ont incité de nombreux ménages suisses à organiser leurs premières grillades de la saison. À cause de la pandémie de coronavirus, la plupart des gens passent aussi davantage de temps chez eux. Par beau temps, il est possible de faire des grillades dans son jardin privatif ou sur son balcon. Mais la prudence reste de mise, surtout sur les petites surfaces. Il faut impérativement respecter les distances de sécurité. Le grill devrait être placé à au moins un mètre des matériaux combustibles comme les meubles de jardin.

La plupart des accidents de barbecue sont dus à un comportement négligent et à un manque de patience. Ils causent régulièrement de graves blessures aux personnes et aux animaux. Même avec les meilleurs allume-feu, obtenir de belles braises prend du temps. Il faut donc toujours attendre jusqu'à ce que le feu se soit bien développé. N'utilisez jamais de liquides d'allumage pour accélérer le processus. En versant de l'essence, de l'alcool à brûler ou des liquides d'allumage sur une flamme ouverte, vous risquez de causer des incendies explosifs avec des conséquences terribles.

Si, en dépit de toutes les précautions, un incendie devait se déclarer, suivez l'ordre de priorité suivant: Alerte immédiatement les sapeurs-pompiers. Sauvez les personnes et les animaux. Combattez l'incendie au moyen d'un arrosoir plein équipé d'une pomme. Il est important de verser doucement l'eau sur le foyer de l'incendie. Évitez d'utiliser un tuyau d'arrosage, qui diffuserait un jet dur. Cela pourrait éparpiller les braises. Une couverture anti-feu aide d'ailleurs aussi à étouffer le feu rapidement.

Les grils à gaz ou électriques ne sont pas moins dangereux. Veillez à ne pas fumer à proximité d'un grill à gaz. Les conduites de gaz doivent en outre être régulièrement contrôlées et remplacées si nécessaire. Si les flammes deviennent incontrôlables, fermez immédiatement la vanne du gaz. Ne vous mettez jamais vous-même en danger.

Ces mesures de précaution contribuent à améliorer la sécurité quand on fait des grillades:

- Vérifiez que le grill est installé de manière stable sur une surface plane à l'extérieur.

- Observez toujours une distance minimale d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles.
- Surveillez les enfants et les animaux à proximité.
- Ayez toujours à disposition un arrosoir rempli d'eau ou une couverture anti-feu en cas d'urgence.

Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois

- N'utilisez que des cubes allume-feu, des pâtes combustibles ou des cheminées d'allumage vendus dans le commerce spécialisé. Jamais d'essence ni d'alcool à brûler.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

Mesures de précaution pour les grils à gaz

- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz. Pour cela, enduisez-les d'eau savonneuse. Les bulles vous indiqueront les éventuelles zones non étanches. Remplacez immédiatement les conduites poreuses et non étanches.
- Respectez strictement l'interdiction de fumer à proximité du grill.
- Ne jamais stocker les bouteilles de gaz à l'intérieur du bâtiment, à des endroits mal ventilés ou enfoncés (les gaz de combustion sont plus lourds que l'air).

Mesures de précaution pour les grils électriques

- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défaut.